

Réseau des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie
Atelier d'échanges d'expériences :
GESTION DES ZONES HUMIDES EAUX DOUCES

Lundi 20 mai 2019, Donezan (Quérigut)



Contextualisation de la rencontre et présentation de l'ARB - Simon Woodsworth – Directeur ARB Occitanie

Après un travail de préfiguration en 2017 - 2018, l'ARB Occitanie, a été créée et est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2019. C'est le 1^{er} Etablissement Public de Coopération Environnementale en France. Elle intègre ainsi dans sa gouvernance : l'Etat, la Région Occitanie, des associations, des collectivités, des socio-professionnels...L'ambition est de toucher un maximum d'acteurs, d'assurer la transversalité des actions.

Trois piliers d'actions sont ressortis des ateliers de concertation lors de la préfiguration :

Pilier 1 : Animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, mobilisation citoyenne,

Pilier 2 : Mise en réseau des acteurs avec le réseau des gestionnaires d'espaces naturels et le forum des acteurs,

Pilier 3 : Accompagnement des porteurs de projets (porteurs de documents d'aménagement, acteurs socio-professionnels, etc...) : constitution d'un système de ressources, développement des compétences (formation), conseil et appui en matière d'ingénierie financière et administrative, voire incubation et mise à disposition de temps pour le montage de projet.

Le constat de sous-consommation des crédits FEDER côté ex Languedoc Roussillon traduit ce besoin d'accompagnement des acteurs.

Historiquement, il existait en ex-LR, un réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés, mis en œuvre par le CEN LR. Etendu à la région Occitanie et aux gestionnaires d'espaces naturels, il répond à une volonté des gestionnaires (en particulier de ceux qui n'avait pas intégré ce réseau avant), de participer à ce type d'initiatives.

Ce 1^{er} atelier d'échanges d'expériences accueille une quarantaine de participants et la thématique du jour aborde la gestion et la restauration de zones humides d'eau douce, elle est issue des discussions lors de la première rencontre du réseau GEN et fait écho aux travaux d'élaboration des SRCE.



[Liste participants](#)

Panorama des zones humides d'Occitanie - Hélène Gineste (DREAL Occitanie)

La région Occitanie est dotée de nombreux milieux humides dont la préservation et la gestion sont d'intérêt général. Les « zones humides » ont une définition précise, réservée essentiellement à la réglementation.

La région Occitanie compte 50 000 zones humides occupant 100 000 ha soit 1,5% du territoire régional (sous-estimé par rapport à la réalité)

Les inventaires de zones humides, ont une portée informative et non réglementaire. En effet, il paraît impossible de déterminer la délimitation précise de zones humides. Les données issues de ces inventaires sont cependant essentielles à prendre en compte dans les projets, plans et programmes.

C'est le Forum des marais atlantiques (FDMA) qui administre le réseau partenarial de données sur les zones humides.

Sources des données ETAT = <https://www.picto-occitanie.fr/accueil/donnees>.

Visualisateur FDMA : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>

Les inventaires n'ont pas tous été conduits avec le même seuil de taille minimum pour identifier une zone humide. Le critère de présence d'espèces hygrophiles est retenu dans la majorité des cas. 60% des inventaires de zones humides, s'accompagnent d'inventaires des habitats naturels. (250 habitats sont répertoriés et regroupés au sein de 19 niveaux de typologie des habitats).

Les résultats des inventaires montrent qu'en termes de fréquence d'apparition, les prairies humides sont les plus présentes : 61% du nombre de ZH, puis les tourbières et les forêts alluviales.

En Occitanie, les zones humides Ramsar, d'intérêt international, sont au nombre de 4 (en bordure littorale) et représentent 2% des zones humides et 21% de leurs surface. Il s'agit des étangs de Salses Leucate, de la Narbonnaise, palavasiens et la petite Camargue.

> *Photo Salses-Leucate*

La DREAL propose une présentation des croisements entre zonages réglementaires et outils de gestion des espaces naturels avec les zones humides (nombres et superficies).

Présentation en salle :

[Diaporama des ZH de la région Occitanie](#)

Documentation de référence :

[Déclinaison de la doctrine nationale relative à la séquence ERC les impacts sur le milieu naturel. DREAL](#)

[Note technique du SDAGE RMC pour mettre en œuvre les mesures compensatoires aux atteintes sur les zones humides](#)

Modalité d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG)- Dominique Tesseyre

S'agissant du soutien à la préservation et la restauration des zones humides, le premier constat fait état des moyens contraints et de la modulation des taux, en baisse de 10 points dans le XIème programme par rapport au programme précédent.

La mobilisation sur la préservation des zones humides est favorisée par la préoccupation d'adaptation au changement climatique. Cette entrée permet en outre de s'intéresser à toutes les zones humides, qu'elles renferment ou non des espèces remarquables. En les préservant, c'est la bonne fonctionnalité et la résilience des milieux aquatiques qui est recherchée.

La Loi a donné la possibilité aux Agences de l'eau d'intervenir en matière de biodiversité au sens large. Les instances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, considèrent qu'en l'état actuel des ressources financières (les consommateurs d'eau potable sont les premiers contributeurs au budget), les financements restent centrés sur la biodiversité aquatique : « l'eau paye l'eau ».

La nouvelle organisation des territoires, avec la mise en œuvre de GEMAPI, confirme un soutien des Agences de l'eau, à l'échelle des bassins versants. L'AEAG confirme sa volonté de valoriser tout ce qui se fait à l'échelle des bassins versants pour les zones humides : c'est la bonne échelle pour la diffusion de pratiques.

En Adour-Garonne, 50% du bassin versant est couvert par des études d'inventaire (ce qui est insuffisant), d'où le maintien d'un taux important d'aides pour ce type d'action de connaissance. En effet, en l'état actuel de celle-ci, il est difficile de cheminer vers les objectifs de fonctionnalité, résilience, bon état des masses d'eau.

L'AEAG finance également la mise en œuvre des plans de gestion : suivis et travaux, appui à la gestion agricole, ouverture au public, maîtrise des espèces invasives,

L'AEAG soutient le fonctionnement et les actions des CATZH (Cellules d'Assistance Techniques Zones Humides). Il s'agit d'un outil pour conseiller les principaux gestionnaires des zones humides que sont les agriculteurs. (Equivalent d'une charte N2000). Ce dispositif est important en termes de relais territorial, d'animation auprès des agriculteurs, particuliers, élus des communes rurales...

Les contrats de milieux soutenus par l'Agence se sont avérés intéressants essentiellement pour valoriser des projets sur les zones humides en commun, assurer une synergie et des dynamiques entre acteurs.

A l'échelle d'Adour-Garonne, des travaux sont en cours pour élaborer une stratégie de gestion des ZH en lien avec l'Etat et les Régions. L'idée étant d'identifier les points majeurs de projets pour tirer une politique zones humides plus ambitieuse pour les 6 prochaines années.

Modalité d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) – Nadine Bosc-Bossut

Si l'AEAG et l'AERMC peuvent avoir des choix stratégiques de financements différents elles ont néanmoins des objectifs stratégiques qui se rejoignent : la cible est la préservation des milieux aquatiques.

S'agissant des zones humides, le SDAGE RMC fixe l'objectif de préserver et restaurer 10 000 ha de zones humides.

L'AERMC a lancé pour la troisième année consécutive, un appel à projet biodiversité.

Ses aides en faveur des zones humides sont également en lien avec son plan d'adaptation au changement climatique, et la trame turquoise. *(La trame turquoise correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces.)* Ce concept « RMC » permet d'intégrer des berges dans les projets, croisement trame verte et bleue, intègre pool d'espèces cibles, des haies et des mares.

L'AERMC soutient la préservation des zones humides menacées / dégradées, les inventaires et l'identification des fonctions des secteurs qui jouent le rôle de zone humide auprès de la masse d'eau avec des outils SIG. Les financements concernent études, stratégie foncière, plan de gestion, ...

Les aides de l'AERMC sont majorées pour les zones humides d'intérêt supérieur pour des travaux. Il n'y a pas d'aide à l'entretien.

La sortie de l'APP biodiversité en 2020-21, est prévue à l'automne, la date limite de réponse sera fixée au printemps pour améliorer la maturité des projets.

Présentation des interventions des Agences de l'eau en Occitanie :

[Diaporama](#)

Questions aux Agences de l'eau :

Syndicat Mixte Rivière Ariège (SYMAR) : Un déficit sédimentaire est observé dans la rivière Ariège, axe migrateurs. La recharge sédimentaire est-elle une action prise en compte comme favorisant la restauration de l'axe migrateur ?

- AEAG : oui, le transport solide est un mécanisme fondamental pour le bon état des cours d'eau, il faut évaluer son niveau de perturbation et mettre en œuvre des actions pour tenter d'atténuer l'impact (en général une vraie restauration est impossible). C'est un enjeu fort pour la biodiversité, l'AEAG peut aider des études et des travaux dans ce cadre.
- La Région Occitanie complète en indiquant que la restauration et le plan pluriannuel de gestion peuvent être financés jusqu'à 20%.

- DREAL : L'Etat n'aide pas hors actions favorables à quelques espèces de poissons et ce au cas par cas. Il intervient éventuellement pour des compléments d'acquisition de données dans le cadre des plans d'action stratégiques.

Information Territoires Engagés pour la Nature

L'ARB informe que les Agences de l'eau, avec l'AFB, la Région et l'Etat, sont impliquées dans le déploiement régional de l'initiative Territoires Engagés pour la Nature, qui vise à reconnaître des collectivités qui s'engagent en faveur de la biodiversité.

[Plateforme de l'initiative Territoires Engagés pour la Nature en Occitanie](#)

Mouillères de la Bruyante– Présentation du site, Alexis Calard (ANA – CEN Ariège)



Dans le Donezan, 4 sites abritant des zones humides sont gérés par des plans de gestion (programmes 2015-2019). Ils représentent 200 ha de zones humides sur le canton

Les mouillères de la Bruyante sont des tourbières de pente, situées en tête de bassin versant, qui ont la caractéristique d'être sensible et riche en biodiversité.

Les études bryologiques et mycologiques traduisent la dynamique de ces zones humides tourbières.

Des aménagements ont été réalisés pour gérer ces milieux, reconnecter des zones humides entre elles recréer des corridors écologiques. Des actions de communication ont accompagné ces opérations, pour améliorer leur ancrage territorial.

Présentation du programme de restauration :

[Diaporama](#)

La visite de site permet les observations suivantes :

- Des drains transversaux aux chemins forestiers ont été creusés. Ces chemins recueillaient précédemment des écoulements importants qui sont dorénavant réorientés vers les tourbières aval permettant ainsi la remise en eau de leur strate supérieure. Ce type de travaux demeure simple et visiblement efficaces.



- Des barrages en rondins de bois sont disposés dans la pente de manière transversale. Utilisant les résidus de coupe, ils permettent de retenir des sédiments et notamment les plus fins. Bien qu'ils soient perméables, ils retiennent une partie des ruissellements. Leur installation a été réalisée par des étudiants BTS Protection de la nature.

Jacques Thomas évoque des solutions techniques :

- pour identifier la présence d'écoulement souterrain en observant l'oxydation ou non de résidus ferriques.
- Pour imperméabiliser les barrages avec un type d'argile ayant un pouvoir de gonflement élevé.



- Des chantiers écoles pour travailler à la diversité de strate herbacée (arrachage de touradons, flore envahissante) et redonner une richesse pastorale à certaines mouillères ont été organisés Ils ont permis de dialoguer avec les agriculteurs.



Restauration du site Bac Pegullier - Vincent Dumeunier – Conseil départemental de l’Aude

- Sur le site de Bac Pegullier (bassin versant de l’Aiguette), ENS du Département de l’Aude, nous avons une forêt d’épicéas plantée dans les années 60 et restée sans gestion de production sylvicole depuis. Cette forêt est pourvue de plus de 30 tourbières de pente, toutes plantées d’épicéas ayant plus ou moins poussés.

A l’achat en 2010 par le Département, cet ENS a fait l’objet d’un plan de gestion, issu d’inventaires des espèces présentes réalisés par un groupement de naturalistes et d’un hydrologue. A cela s’est ajoutée une analyse, nécessaire, du profil forestier du site. L’évaluation des enjeux a abouti à un consensus sur 14 actions à mener dont une partie concerne directement les zones humides :

- Conduire des travaux lourds et légers pour la restauration de certaines zones humides, notamment enlever les ligneux présents dans les tourbières plantées
- Éclaircir certaines ripisylves en faveur d’un habitat prioritaire,
- Créer des tirs de débardage + des clairières, afin de gérer ces travaux
- Débardage à cheval essentiellement des tourbières et broyage en sortie de zones humides
- Une entreprise spécialisée proche de Bordeaux : Ecosylva (plusieurs chevaux et plusieurs conducteurs / bûcherons) présents deux semaines sur site en septembre, à l’étéage.)

L’impact d’un débardage cheval est fortement réduit par les effets de peigne engendrés par la sortie des arbres avec leurs ramures entières et par le fait que le piétinement des chevaux est moins destructeur du sol que les tracteurs forestiers.

[Reportage sur le débardage du site Bac Pegullier](#)

· Actiforest :

- hors des tourbières, broyage et évacuation du bois.

- Barrages dans les fossés de drainage réalisés lors de la plantation, pour retenir l'eau dans les tourbières

- Suivis botaniques par la fédération Aude Claire

D'autres actions de restauration et de connaissance des zones humides ont été présentées à l'échelle d'un haut bassin versant d'un cours d'eau prenant sa source sur le point culminant du Département à plus de 2200 m d'altitude, afin de démontrer que la mutualisation des actions de maîtres d'ouvrage divers (Département, ONF, syndicat de rivière, associations naturalistes, communes, syndicat forestier) et de financeurs (Agence de l'eau, départements...) permet d'obtenir des résultats importants sur ces milieux à forte valeur écosystémique.

En termes de résultats...

- Des partenariats et des liens de confiance se sont créés entre les acteurs précités...pour la gestion des zones humides "abimées" par un type de gestion remontant à un demi-siècle mais endommageant ces milieux naturels.

- Un projet de réinvestir les zones humides du versant est du Madres, par des éleveurs du territoire reste à mener par le CEN-LR dans les prochaines années, éleveurs pouvant aider au maintien de ces milieux en prairies humides ou tourbières.

- Acteurs privés comme publics sont capables de travailler dans le même sens

- Partir d'un objectif naturaliste avec les financements adéquats peut engendrer des retombées "pratiques" réelles sur la vie du territoire (activités économiques renforcées avec l'élevage, services écosystémiques autour de l'eau, aménités, tourisme...)

Présentations :

[Restauration de tourbières de l'ENS de BAC PEGUILLER](#)

[Plan de Gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bac Pégullier](#)

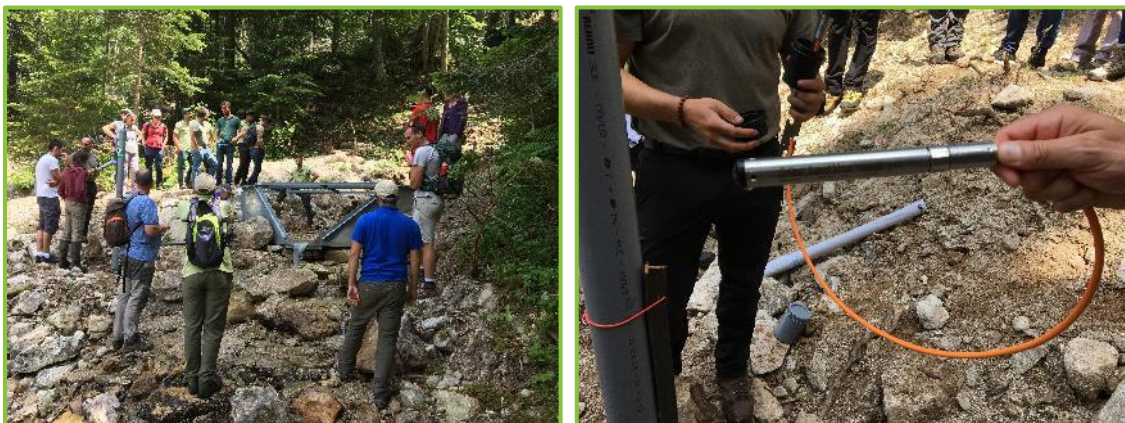
Information de la part des participants

Jacques Thomas (SCOP SAGNE) donne des informations sur une expérience suisse de bouchage des drains avec le broyats des arbres pour assurer la remontée des niveaux d'eau, en utilisant le génie écologique.

Etude du fonctionnement hydrologique des zones humides de tête de bassin versant de l'Aude - Christophe COCULA - ONF :

Six sous-bassins ont fait l'objet d'une caractérisation et d'une présélection pour être équipés d'instrumentation de mesure des débits, en particulier le sous bassin du Madres, les tourbières de la réserve biologique dirigée (RBD) du Pinata en forêt domaniale de Montnaie Gravas (11). Les suivis ont été menés sur des couples de bassin : bassin témoin / bassin pilote. Les sites ont été fortement instrumentés. Il s'agit en effet des tourbières du château d'eau de l'Aude. Et cette instrumentalisation permettra d'obtenir une meilleure connaissance de ces milieux humides et de conserver un suivi pluviométrique pour caractériser les impacts du changement climatique dans ce secteur sous influence méditerranéenne.

Cette expérience est novatrice sur le secteur qui se caractérise par une recharge - gonflement par les ruissellements connexes et un relargage rapide. Les sondes sont utiles pour évaluer la contribution des zones humides pour le soutien d'étiage, qui sera suivie à partir de l'été 2019 pour a minima 3 ans.



Système de mesure hydrographique d'un bassin versant

Présentation de l'Etude du fonctionnement hydrologique des zones humides de tête de bassin versant de l'Aude et de leur rôle dans le soutien des étiages :

[Diaporama](#)

**Livret de présentation des zones humides du SAGE vallée de la Garonne et de retours d'expériences
– Mathieu BEAUJARD - SMEAG**

Le SMEAG a édité un guide sur les zones humides et des fiches de retours d'expériences :

[Les zones humides du SAGE vallée de la Garonne](#)

[Retours d'expériences](#)

Conclusions

Contexte Occitanie – Laure Isnard (service eau milieux aquatiques et risques), Julie Geng-Borgel (service Biodiversité et Territoires), Région Occitanie / Yvain Benzenet (DR AFB Occitanie)

Les actions sur les zones humides sont financées par le dispositif issu de la stratégie régionale sur l'eau (jusqu'à 20% pour la restauration/préservation des ZH).

Pour porter la voix des zones humides, plusieurs outils existent à l'échelle régionale :

- Stratégie régionale Biodiversité (du territoire régional, son programme d'action est en cours),
- SRADDET (document de planification qui donne les grandes règles d'aménagement). Les retours des acteurs des ZH sont nécessaires dans ce cadre (il s'articule avec la future PAC, FEADER...).

La Région soutient aussi, via son dispositif en faveur de la biodiversité, les actions de conseil pour faire émerger des projets de restauration, de bonnes pratiques de gestion allant vers le bon état des milieux naturels. Attention, il n'y a pas de cumul des financements eau et biodiversité.

Pour information, les crédits FEDER sont tous consommés en ex-Midi-Pyrénées, (contrairement à la situation en ex-Languedoc-Roussillon). Prochainement, des réunions de travail auront lieu pour établir le programme d'aide de la future période. Les acteurs en seront informés, pour faire remonter les besoins en matière de zones humides notamment.

L'AFB assure un appui aux politiques publiques qui s'articulent avec la SrB et les dynamiques autour de la séquence ERC

En termes d'actualité, il est rappelé qu'elle deviendra l'OFB au 1^{er} janvier 2020 après sa fusion avec l'ONCFS. La création de ce nouvel établissement devrait s'accompagner d'un renforcement des actions de police, dans les zones humides notamment.

[AFB : Guide sur les fonctionnalités des ZH](#)

Retours d'expériences sur les zones humides transmis par les gestionnaires d'espaces naturels

[REX1](#) – Gestion des prairies de fauche humides – Association COPAGE

[REX2](#) – Site du Roc de France – SMBRC

[REX3](#) - Restauration de mares dans le Cadre du projet MiLeOc – FRC Occitanie

[REX4](#) - Restauration de la lande humide du Polygone - Commune de Juillan et AREMIP

[REX5](#) - Restauration d'une prairie inondable à jacinthes romaines - ADASEA 32

[REX6](#) - PAEC Hers Vif - SBGH